JUILLET 2023 | VOL N°43

PREPA ISP

MENSUEL

ACTU BY ISP

L'actualité résumée par la Prépa ISP

- **Pour la troisième fois, Reddit a proposé en juillet 2023 à ses utilisateurs de se confronter en utilisant des carrés colorés sur "r/place" lors d'un événement intitulé Pixel war. Parmi les créations de cette année, un mélange de plusieurs figures féminines françaises a été remarqué, en réponse à un appel de l'astronaute Thomas Pesquet sur Twitter pour honorer les femmes. L'œuvre comprenait des personnages tels que Jeanne d'Arc, Marie Curie, Simone Veil, Joséphine Baker, l'astronaute Sophie Adenot ou encore Shaïna, choisie pour rendre hommage aux victimes de féminicides.**
- Pour la première fois, l'électrique a surpassé le diesel en Europe dans les ventes de voitures neuves. En effet, la part de marché des voitures électriques a augmenté de 10,7 % à 15,1 % en un an, dépassant ainsi celle des modèles diesel. Cette tendance a été particulièrement marquée aux Pays-Bas, en Allemagne, en France et en Belgique.
- Le 26 juillet, des militaires putschistes ont annoncé à la télévision nationale avoir renversé le président Mohamed Bazoum, qui avait été démocratiquement élu en 2021. Le général Abdourahamane Tiani, chef de la garde présidentielle du Niger depuis 2011 et à l'origine de la chute du président élu, s'est présenté le 28 juillet comme le nouvel homme fort du pays. Avec cette prise de pouvoir par les militaires, le Niger rejoint le Mali et le Burkina Faso en tant que troisième pays du Sahel à connaître un coup d'État depuis 2020, malgré son statut précédent d'allié des pays occidentaux.
- Le 29 juin 2023, la province des îles Loyauté en Nouvelle-Calédonie a accordé aux requins et aux tortues marines le statut de sujets de droit, leur offrant ainsi une protection renforcée. Cette reconnaissance en tant qu'entités naturelles juridiques permet à ces animaux, considérés comme des totems par le peuple Kanak, de se faire représenter en justice par un porte-parole pour défendre leurs intérêts. En cas de préjudice causé à ces entités, la réponse pénale s'appuie sur le concept d'écocide introduit dans le droit français en 2021, avec des peines pouvant aller jusqu'à 10 ans d'emprisonnement et 4,5 millions d'euros d'amende.
- D'après le rapport annuel sur l'état de l'Internet en France publié par l'Arcep, en 2022, plus de la moitié (54 %) du trafic internet du pays était généré par cinq entreprises spécifiques : Netflix, Google, Akamai (une plateforme d'hébergement de contenus), Meta et Amazon. L'autorité de régulation des télécoms a observé une concentration croissante du trafic entre un petit nombre d'acteurs. En particulier, Netflix se démarquait en représentant près de 20 % du trafic internet à lui seul.
- Selon l'estimation de la fédération professionnelle des assureurs, les dégradations liées aux violences urbaines suite à la mort de Nahel M., tué le 27 juin par un policier, entraîneront un coût de 650 millions d'euros pour les assureurs. Ce montant est plus du double des 280 millions d'euros anticipés initialement. La majorité, soit neuf dixièmes du coût total, concerne les 3 900 biens de professionnels et de collectivités locales qui ont été sinistrés. Le reste du coût concerne principalement les dégâts subis par des particuliers sur leurs véhicules personnels.
- La Cour nationale du droit d'asile, une juridiction administrative, a annoncé que les Russes ayant refusé de participer à la guerre en Ukraine, ainsi que les soldats ayant déserté l'armée russe, pourraient se voir accorder le statut de réfugié en France. Cette décision a été prise en prenant en considération le fait que s'ils avaient été enrôlés, ils auraient pu être forcés de se livrer, directement ou indirectement, à des crimes de guerre.
- Selon une étude publiée par la DREES, la direction des études du ministère de la Santé, il a été constaté qu'en 2021, 71 % des pères éligibles au congé paternité ont effectivement pris ce congé à la naissance de leur enfant, comparé à 68 % huit ans auparavant. Il est à noter que le congé paternité a été instauré en France en 2002, et en 2021, sa durée totale a été allongée, passant de 11 à 25 jours calendaires.

CODE 562

Un mouvement de protestation secoue les policiers français suite au placement en détention provisoire d'un fonctionnaire mis en examen pour violences policières à Marseille. Après que les policiers incriminés ont été présentés devant le juge d'instruction, environ une centaine de policiers se sont rassemblés devant le tribunal de Marseille pour soutenir leurs collègues. Certains policiers se sont également mis en arrêt maladie en signe de contestation, tandis que d'autres ont adopté le "code 562", limitant leurs missions aux urgences essentielles. Si Frédéric Veaux, le Directeur général de la Police nationale ainsi que Laurent Nunez, le Préfet de police de Paris, ont apporté leur soutien au policier mis en examen, le CSM (Conseil supérieur de la magistrature) a rappelé que la justice est "seule légitime pour décider du placement ou non en détention provisoire des personnes qui lui sont présentées".

CONTENTIEUX CLIMATIQUES

Selon un rapport publié par le Programme des Nations unies pour l'environnement, le nombre de recours en justice liés au changement climatique dans le monde a plus que doublé en cinq ans, passant de 884 en 2017 à 2 180 en 2022. La directrice de l'organisme de l'ONU a souligné que ces contentieux liés au climat jouent un rôle essentiel dans la garantie de l'action climatique et la promotion de la justice climatique. En 2021, le tribunal administratif de Paris a pris une décision inédite en ordonnant à l'État de réparer les conséquences de son inaction face au changement climatique. Pour cela, il a exigé que le dépassement du plafond des émissions de gaz à effet de serre fixé par le premier budget carbone (2015-2018) soit compensé d'ici au 31 décembre 2022 au plus tard. C'est la première fois qu'une telle injonction est prononcée, marquant ainsi une étape significative dans la reconnaissance des responsabilités de l'État en matière de lutte contre le changement climatique.

JEUX OLYMPIQUES

Le président du Comité international olympique (CIO), Thomas Bach, a lancé officiellement les invitations à 203 comités olympiques nationaux pour les Jeux olympiques de Paris 2024, prévus dans un an. Cependant, trois pays, la Russie, la Biélorussie et le Guatemala, ont été exclus de ces jeux pour des raisons spécifiques. La Russie et la Biélorussie ont été exclues en raison de leur implication dans l'invasion de l'Ukraine. Le CIO prévoit de prendre une décision ultérieure sur une possible participation d'athlètes russes et biélorusses aux Jeux sous bannière neutre. Quant au Guatemala, le Comité national olympique a été suspendu en octobre en raison de certaines dispositions de son règlement qui avaient été suspendues par la Cour constitutionnelle du pays pour des raisons ambiguës.